

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**  
**N° 2019-089**

**OBJET : travaux de réfection de toiture – 9, rue Fabre d'Eglantine -**

*Le Maire de la Commune de VILLEMUSTAUSOU ;*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221-4 ;*

*Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411-8, R413-1 ;*

*Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie ;*

*Vu les travaux de réfection de toiture qui seront réalisés par la société « ARTIBAT SARL » (CARCASSONNE) au 9, rue Fabre d'Eglantine;*

*CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules pour la sécurité des personnes ;*

**ARRETE :**

**Article 1** : En raison des travaux de réfection de toiture qui seront réalisés par la société « ARTIBAT SARL » (CARCASSONNE) au 9, rue Fabre d'Eglantine, le stationnement et la circulation des véhicules de toutes catégories seront interdits sauf aux riverains et une déviation sera mise en place par l'entreprise, du 15 avril au 18 avril 2019.

**Article 2**: La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (4<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> partie), sera mise en place par la société « ARTIBAT SARL ».

**Article 3**: Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessous.

**Article 4** : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

**Article 5** : M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Conques sur Orbiel, la Directrice Générale des Services, MM. les Agents de Police Municipale, Monsieur le Directeur de l'entreprise chargée des travaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Villemoustaussou le 11 avril 2019.

Le Maire

  
**Christian RAYNAUD**

